

L'alcool pourrait bientôt s'afficher sur le Net

Bannie de la télévision en France, la publicité pour les alcools pourrait faire son grand retour sur la Toile. Il faut dire que dans de nombreux autres pays, la pub en ligne pour ces produits est parfaitement autorisée ce qui pousse le gouvernement à revoir les règles du jeu. Jusqu'à présent, un certain flou régnait puisque la loi Evin n'abordait pas la question d'Internet en tant que support publicitaire.

« Les producteurs français s'inquiètent de la grande incertitude juridique qui entoure la vente d'alcool en ligne. Dans le même temps, les sites de vente à l'étranger, eux, prospèrent sans obstacles, » souligne Roselyne Bachelot, ministre de la Santé dans une interview au Figaro. « Il faut donc moderniser la loi Evin, au vu de l'évolution des nouvelles technologies. »

« C'est pourquoi je ne m'opposerai pas, lors de l'examen de la loi hôpital, patients, santé, territoire au Parlement, à un amendement parlementaire qui actualise la loi Evin en autorisant la publicité sur internet, mais à la condition de prévoir des garde-fous », ajoute-t-elle.

« On ne va pas interdire toute publicité sur internet parce que la toile est mondiale et que ce serait absurde », a réagit Claude Evin, à l'origine de la loi sur la publicité sur les alcools sur France Info en invoquant un « principe de réalité ».

« La loi Evin que j'ai votée n'a pas pris en compte internet, car ce média n'était, à l'époque, pas aussi développé qu'aujourd'hui », a rappelé la ministre ajoutant que « les sites de vente à l'étranger, eux, prospèrent sans obstacles ».

Si publicité il y a, le gouvernement interdira toute techniques publicitaires intrusives comme les spams ou les pop-ups. Il imposera l'ajout de messages sanitaires *« parfaitement visibles et adaptés à internet »* et ne permettra pas aux sites dédiés à la jeunesse, au sport et aux activités physiques d'accueillir ces messages publicitaires.

Malgré ces garde-fous, les associations de prévention enragent. Certaines d'entre elles ont écrit au Premier ministre François Fillon pour l'alerter sur les risques issus de cette autorisation.

« Je tiens à rassurer les associations (...). Je serai extrêmement vigilante sur l'application de cette réforme. (...) Nous installerons un comité de suivi qui veillera au respect de la loi et s'assurera de l'absence de tout contournement », assure encore Roselyne Bachelot dans son interview.

Pour les sites Internet, cette autorisation pourrait au contraire représenter une manne publicitaire au moment où les annonceurs réduisent leurs investissements en ligne suite à la crise économique.